Caisse d'épargne
Sud Solidaires BPCE
Languedoc-Roussillon

SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES
CAISSES D'EPARGNE

SUD-SOLIDAIRES BPCE
Section Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon

Union syndicale Solidaires

Montpellier, le 22 / 05 / 2019
N° 2019 - 04

L'année suivante. . .

Dans le cadre de la politique salariale 2019, l'employeur annonce une augmentation du salaire brut annuel de 3% pour les salariés présents dans l'entreprise au 30/06/2019 avec un plancher de 1 000 € et effet rétroactif au 01/01/2019.
En contrepartie de cette hausse générale, nous avons signé un avenant à l'accord d'intéressement 2017-2019 afin de limiter le plafond global à 9 % de la masse salariale au lieu de 12 % actuellement.

☞ *Pour information, l'enveloppe globale d'intéressement 2018, la plus haute versée depuis la création de la CELR, s'élève à 9.20 % de la masse salariale, ce qui nous conforte dans notre participation à ce projet.*

Ce résultat correspond à nos revendications de transformation d'une partie de notre rémunération variable en fixe !

Cette décision vient s'ajouter aux mesures salariales catégorielles obtenues précédemment :

- Promotions et revalorisations salariales des DA/RA de novembre 2018 ;
- Augmentations de salaires catégorielles conséquentes issues de la NAO locale portant sur les nouveaux entrants CC, Gestionnaires de Clientèle Particuliers, Gestionnaires de Clientèle Professionnels et Chargés d'Affaires Gestion Privée.

Ne nous leurrons pas !
L'employeur n'est pas devenu généreux d'un coup de baguette magique... Les syndicats, bien que très concernés, n'ont pas trouvé non plus soudainement la recette miraculeuse pour rendre la direction plus souple...
Ces mesures qui, sans être parfaites et ne touchent pas tout le monde, redonnent un peu de pouvoir d'achat à un grand nombre de salariés ne sont que le résultat du dernier mouvement social lancé en intersyndicale et initié par Sud-Solidaires.

Les syndicats ne peuvent malheureusement pas grand-chose sans la mobilisation du personnel et ces avancées sociales et salariales en sont la preuve !

Bravo à toutes celles et ceux qui se sont mis en **grève le 22 mai 2018** et qui ont permis de faire remonter la CELR dans le classement national des rémunérations.

Rappel de la NAO Nationale : augmentation de 400 € ou 0.80% + prime dite « Macron » de 1 000 €.

La section SUD-Solidaires CELR